



**Rapport sur la gestion du BIML**  
**pour la période financière 2001 – 2004**

Les rapports des auditeurs externes pour les exercices 2000, 2001, 2002 et 2003 sont joints au présent rapport. Les annexes à la présente note décrivent les estimations financières pour 2004.

**1 PRESENTATION SELON LES MODELES ANTERIEURS**

**a) Commentaires généraux**

Le tableau figurant en Annexe 1 (chiffres convertis en Euros) résume les résultats comptables de ces exercices et présente les estimations pour l'exercice 2004, en comparant les résultats et les estimations 2004 avec le budget voté par la 10<sup>ème</sup> Conférence pour l'exercice 2000 et par la 11<sup>ème</sup> Conférence pour les exercices 2001 à 2004.

La comparaison entre le budget voté et la réalisation de ce budget fait apparaître les écarts suivants :

- des écarts sur les prévisions de recettes, dûs à une certaine prudence dans les prévisions faites en 1996 pour l'exercice 2000 et en 2000 pour les exercices 2001 à 2004 (cotisations, ventes de publications et remboursements de taxes supérieurs aux prévisions),
- un léger tassement des contributions volontaires par rapport aux prévisions (abonnements des Membres Correspondants et contributions au Centre de Traduction),
- un écart sur les frais de publication et de correspondance (Bulletin et impression des Publications, frais de correspondance), ces postes de charges ayant été inférieurs aux prévisions,
- un écart sur les frais d'assemblée (réunions du CIML et de la Conférence, mais aussi réunions de Comités Techniques et de Sous-Comités organisées et prises en charge par le Bureau), qui ont été globalement supérieurs aux prévisions,
- des dépenses exceptionnelles supérieures aux prévisions, compte tenu de décisions prises postérieurement à la 11<sup>ème</sup> Conférence.

Globalement, excepté pour les exercices 2002 et 2003 où des dépenses exceptionnelles particulières ont été la cause de déficits (étude, numérisation des publications, pénalité de résiliation de location), la réalisation du budget a donné lieu à un résultat d'exploitation conforme aux prévisions budgétaires, les écarts mentionnés ci-dessus s'étant compensés.

**b) Détail des dépenses exceptionnelles**

Les dépenses exceptionnelles pour les exercices 2000 à 2004 ont été les suivantes.

- Pour mémoire, les charges salariales supplémentaires relatives au surnombre créé par la transition du poste de Directeur du Bureau, en 2001 et 2002, ont été prises directement sur le Fonds de Réserve, conformément à la décision du CIML.

- Les dépenses exceptionnelles de 2000 comprennent en particulier les frais d'organisation d'un séminaire OIML/OMC/SDM fin 2000 (17 800 €) dont 13 200 € ont fait l'objet d'un remboursement en 2001 par le Gouvernement Français.
- Les dépenses exceptionnelles de 2001 comprennent en particulier :
  - \* des prêts au personnel pour un montant de 60 370 €
  - \* des frais de personnel intérimaire pour un montant de 7 924 € afin de convertir les publications de l'OIML en documents électroniques (ces travaux se sont poursuivis et achevés en 2002),
- Les dépenses exceptionnelles de 2002 comprennent en particulier :
  - \* des prêts au personnel pour un montant de 36 000 €
  - \* des frais de personnel intérimaire (fin de la numérisation des publications de l'OIML) pour un montant de 33 660 €
  - \* des frais et honoraires relatifs à l'étude de M. Birch (poursuivie et achevée en 2003), pour un montant de 19 439 €
- Les dépenses exceptionnelles de 2003 comprennent en particulier :
  - \* des prêts au personnel pour un montant de 53 000 €
  - \* la fin de l'étude de M. Birch, pour un montant de 17 133 €
  - \* des frais de résiliation du contrat de location de photocopieurs, pour un montant de 20 714 € Les nouveaux photocopieurs, achetés 67 k€ par le Bureau (inclus dans les amortissements immédiats au poste "Frais de Bureau), permettent une économie de loyers de 30 k€/par an.
- Les dépenses exceptionnelles estimées pour 2004 comprennent le coût des travaux d'extension et d'aménagement des locaux du BIML afin d'accueillir en 2005 l'agent supplémentaire prévu pour la mise en oeuvre du MAA, d'aménager un second bureau supplémentaire destiné aux Président et Vice-Présidents lors de leur passage au BIML et de restructurer le Centre de Documentation du BIML. Ces travaux sont estimés à 75 000 €

En outre ont été comptabilisées en charges exceptionnelles des dotations aux provisions pour créances douteuses, à hauteur de 163 k€ lors de la clôture de l'exercice 2002, et à hauteur de 4 k€ lors de la clôture de l'exercice 2003. Ces dotations aux provisions pour créances douteuses grèvent bien entendu les résultats 2002, mais elles auraient dû être effectuées progressivement par le passé, au fur et à mesure que les créances apparaissaient comme douteuses. Ainsi, le poste "Créances nettes sur les Etats Membres", tel qu'il apparaît à l'actif du bilan à partir de fin 2002, est désormais représentatif de la valeur de cet actif.

## **2 PRESENTATION SOUS FORME DE PRODUITS ET CHARGES**

### **a) Règles adoptées**

L'annexe 2 (également en Euros) présente le compte de résultats du BIML proforma reflétant les règles comptables futures proposées à la Conférence dans le projet de révision du Règlement Financier :

- les prêts au personnel et les remboursements de ces prêts sont exclus du compte de résultats, car ils concernent des mouvements entre postes d'actif (les dettes du personnel seront un nouveau compte d'actif),
- les travaux qui confèrent une plus-value à l'immeuble (par exemple augmentation de la surface de bureaux) sont amortis sur 10 ans,
- les immobilisations en équipements sont amorties sur 5 ans, 3 ans pour le matériel informatique (ces amortissements ont été grossièrement estimés, mais feront l'objet d'un état comptable détaillé en application du nouveau *Règlement Financier*),
- les dépenses faisant contractuellement l'objet d'un remboursement partiel par un partenaire (par exemple subventions accordées) sont diminuées de ce remboursement, ce dernier n'apparaissant plus comme produits divers mais dans un compte de régularisation,
- la dotation additionnelle au Fonds de Retraite, votée par la 11<sup>ème</sup> Conférence, a été ajoutée aux charges de personnel lorsqu'elle n'y figurait pas.

Cette annexe présente les comptes suivant le plan usuel : produits et charges d'exploitation, résultat d'exploitation – produits et charges financiers, résultat courant – produits et charges exceptionnels, résultat net. En particulier, le produit du Centre de Traduction, contribution volontaire, a été considéré comme un produit exceptionnel.

## **b) Commentaires**

Cette seconde annexe met en évidence, au niveau du compte d'exploitation, la stabilité des équilibres budgétaires : le résultat d'exploitation, en moyenne de 15 k€, est modulé par la variation des frais d'assemblée d'une part, et d'autre part par le coût d'impression et de diffusion des Recommandations et Documents adoptés par le CIML.

Les charges financières sont nulles (l'OIML n'ayant pas recours à l'emprunt), et les produits financiers sont stables au niveau d'environ 37 k€ (équivalant à trois parts contributives d'Etats Membres).

Les produits exceptionnels (Centre de Traduction) sont stables à hauteur de 12 k€ (équivalant à une part contributive d'Etat Membre).

Les charges exceptionnelles diverses sont en moyenne de l'ordre de 10 à 12 k€, auxquels se sont ajoutées pour la période financière 2001 – 2004, les charges exceptionnelles suivantes (voir plus haut) :

- étude sur les bénéfices de la métrologie légale pour l'économie et la société (37 k€),
- conversion des publications de l'OIML pour publication sur internet (42 k€),
- pénalité de résiliation du contrat de location de photocopieurs (21 k€),
- travaux non amortissables d'amélioration des locaux du BIML (40 k€). L'amortissement sur 10 ans de la part amortissable de ces travaux, soit 3,5 k€ par an, est imputé dans les charges annuelles de locaux.

Ces travaux d'extension des locaux du BIML, nécessaires en 2004, ont pour effet de créer un déficit de 40 k€ en 2004 (3 % des charges de l'exercice). Il est à noter que ce déficit est du même ordre de grandeur que la dotation additionnelle au Fonds de Retraite, votée lors de la 11<sup>ème</sup> Conférence, et qui ne sera pas reconduite pour la période financière 2005 – 2008.

**c) Évolution du Fonds de Réserve**

Le Fonds de Réserve a été diminué, compte tenu notamment des provisions pour créances douteuses inscrites en 2002 et 2003, en même temps que le poste d'actif "créances sur les Etats Membres" a été corrigé à la baisse. Le Fonds de Réserve ne représente plus que 1 232 k€ fin 2003, soit 94% des charges d'exploitation au lieu de 135% au début de la période financière, et est projeté à 1 150 k€ fin 2004, soit 86% des charges d'exploitation.

Toutefois il convient de noter que le Fonds de Réserve devra faire l'objet d'une évaluation complète lors du passage aux nouvelles règles comptables en 2005, l'ensemble des actifs devant être réévalués.

Le Directeur,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J.F. Magaña', with a horizontal line underneath it.

J.F. Magaña